



Alpes de Haute Provence
Arrondissement de FORCALQUIER

Commune d'AUBIGNOSC
04200

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 004-210400131-20260320-2026DCM19-DE

Séance du 20 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation		
16 mars 2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

---- L'an deux mille vingt-six
le **20 mars 2026** à 18 heures 30
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

Présents : AVINENS René, CHAILLAN André, ARMINGOL Elisabeth, BONIS Joël, DANEL Mauricette, LERDA Serge, CHAILLAN Martine, MORNET Alain, BUSLIG Elisabeth, MACCARIO Fabrice, VIGLIETTI Mylène, WALCZAK Franck, HOREL Pauline, PICARD Estelle

Absent et excusé : FELICETTI Régis

Pouvoir : FELICETTI Régis à AVINENS René

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Estelle PICARD est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

DE 2026-19 - Election des délégués au syndicat mixte du Sisteronais-Moyenne Durance Energie et réseaux éclairage public et télécom

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5212-8 ;

Vu la délibération n°23/2020 du 25 mai 2020 portant désignation des délégués au Syndicat Mixte du Sisteronais Moyenne Durance ;

Vu le renouvellement complet du conseil municipal ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte du Sisteronais Moyenne Durance (SMSMD) ;

CONSIDERANT que les délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Proclame** les délégués élus pour représenter la commune au sein du comité syndical mixte du Sisteronais-Moyenne Durance :

Titulaire : BONIS Joël

Suppléant : AVINENS René

Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
René AVINENS



Le secrétaire de séance
Estelle PICARD

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.